

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE
CANTON D'ORCINES
COMMUNE DE ST BONNET PRES ORCIVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille VINGT ET UN, le DIX DECEMBRE, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT BONNET PRES ORCIVAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Michelle GAIDIER.

Date de convocation : le 4 Décembre 2021

Présents : Michelle GAIDIER, Jérôme ANDAN, Jean-François ANDANSON, Carine MIGNOT, Magali BLOT, Jean-Claude CHABORY, Pascal GONDEAU, Christophe MALLETT, Frédéric SOUSA.

Absent : Sylvie MOULY

Pouvoirs : Sylvie MOULY a donné pouvoir de vote à Michelle GAIDIER

Madame BLOT Magali a été élue secrétaire.

OBJET : Choix du bureau d'études en charge de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 5 Mars 2021, il a été décidé de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

Conformément au Code des Marchés Publics, une consultation fut lancée avec une date limite de réception des offres fixée au 24 Septembre 2021 à 17 heures.

A l'issue de cette consultation, une offre est parvenue en mairie :

- REALITES ET DESCOEURS, 49 Rue des Salins à CLERMONT-FERRAND.

Madame le Maire précise qu'une consultation complémentaire a été émise par courrier en date du 27 Octobre 2021 avec une date de limite de réception des offres fixée au 20 Novembre 2021.

A l'issue de cette consultation, une offre est parvenue en mairie :

- GEOSCOPE, 11, Rue de l'Hospice à ARGENTAT (Corrèze).

Madame le Maire précise que les offres reçues ont été analysées en mairie le 25 Novembre et le 7 Décembre 2021, après avis du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

La conformité de ces offres a été vérifiée et notée selon les critères suivants :

- Valeur technique : 60%
- Prix des prestations : 40%.

A l'issue de ces entretiens, après examen des offres, la commission de travail a proposé un classement.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le cabinet : GEOSCOPE

Dont l'offre s'élève à 33.800€

Après délibération, le Conseil Municipal :

- DECIDE de confier les études relatives à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme au cabinet GEOSCOPE, conformément aux conditions techniques et financières fixées dans le mémoire explicatif fourni.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat avec le cabinet GEOSCOPE ainsi que tout avenant, et documents nécessaires à l'accomplissement de la procédure d'élaboration du P.L.U.
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter auprès des Services de l'Etat une dotation, au titre de la dotation générale de décentralisation (D.G.D.).

Michelle GAIDIER
Maire de St Bonnet près Orcival